

## RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EXPERT FORMATEUR A L'UTILISATION, A LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES MATERIELS AGRICOLES

<b>Numéro de la demande de propositions :</b>	RFP 004
<b>Date d'émission :</b>	14 septembre 2021
<b>Date limite pour les questions :</b>	20 septembre 2021 à minuit
<b>Date limite pour les offres :</b>	27 septembre 2021 à minuit
<b>Description :</b>	Recrutement d'un consultant formateur à l'utilisation, à la maintenance et l'entretien des matériels agricoles
<b>Pour :</b>	Renforcement des Centres de Services Agricoles - Centres d'Innovations Vertes pour le secteur Agricole et Alimentaire (CIV)
<b>Financé par :</b>	GIZ/CIV
<b>Mise en œuvre par :</b>	CNFA Europe
<b>Point de contact</b>	Bureau, CNFA Europe, Angré 7 <sup>ème</sup> Tranche <a href="mailto:info@cnfa-csa.org">info@cnfa-csa.org</a> <a href="tel:2722412315">Tél : 27 22 41 23 15</a>

### **Section 1 : Introduction, contexte technique et portée des travaux**

#### **1.1 Introduction :**

Le Centre d'innovation verte pour le secteur agricole et alimentaire (GIC) est un programme de GIZ mis en œuvre par CNFA Europe en Côte d'Ivoire. L'objectif global du projet vise au renforcement de l'accès aux services et conseils agricoles de proximité aux producteurs à travers des Centres de Service Agricole (CSA) et réorganisation des approches de formation par TIC (ICT). Les activités du projet auront des objectifs à plus moyen terme qui sont de renforcer les services amenés par les Centres de Service Agricole (CSA) pour accélérer la reconstitution de capitaux productifs. Ces activités soutiendront les producteurs lors de l'intégralité de la saison agricole 2021 et ainsi de leur permettre de mieux absorber le choc qui aura marqué la production agricole en 2020. CNFA Europe recherche les services d'un consultant indépendant expert formateur pour former les techniciens des centres de services agricoles (CSA) sur l'utilisation, la maintenance et l'entretien des matériels agricoles.

Il incombe aux offrants de s'assurer que leurs offres sont reçues par la CNFA Europe conformément aux instructions et aux modalités décrites dans la présente DP. Le non-respect des instructions décrites dans la présente DP peut entraîner la disqualification d'une offre de la contrepartie.

#### **1.2 : Portée des travaux :**

Démarré en décembre 2020, le projet Renforcement des Centres de Services Agricoles (PRCSA) a une durée de dix (10) mois. Ce projet vient en appui aux 6 Centres de Services Agricoles construits dans le cadre du projet Farm Services Center afin de favoriser la mécanisation agricole par la mise à la disposition des producteurs des Coopératives partenaires des CSA et du projet Moca des kits agricoles en vue de la location. Il répond à l'impact socio-économique du Covid-19 en visant

# Demande de propositions

---

l'objectif de renforcer les services des Centres de Services Agricoles et de reconstituer les capitaux productifs. Le projet a trois (3) grandes activités dont le renforcement des services, la formation des Relais Communautaires et la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et la connexion des producteurs avec les institutions microfinances. Le projet s'exécute dans les régions de l'Indénié Djuablin, de la Nawa et de San Pédro. CNFA EUROPE propose de mettre des kits agricoles à disposition des producteurs clients des CSAs, afin de permettre une mécanisation de l'entretien des plantations. Ces kits sont composés de perches élagueuses, des débroussailleuses motorisées, atomiseur à moteur, tricycle, tarière. Les CSA seront chargés de prêter ces équipements aux producteurs. Dans le cadre du meilleure gestion efficace ces kits agricoles, CNFA Europe recherche les services d'un consultant indépendant expert formateur pour former les techniciens des CSA à l'utilisation, à la maintenance et à l'entretien des kits agricoles.

L'objectif de cet appel d'offres est de solliciter des candidats qualifiés qui peuvent fournir une offre technique et financière réaliste. Les soumissionnaires sont responsables de s'assurer que leurs offres sont reçues par CNFA Europe conformément aux instructions, termes et conditions décrits dans cet appel d'offres.

## **1.3 : Période de rendement**

La consultance s'étendra sur 1 mois soit 10 octobre au 10 novembre 2021 dans les zones intervention du projet RCSA : Le projet couvre les régions de l'Indénié Djuablin, de la Nawa et de San Pédro, plus précisément Agnibilékro, Bettié, Soubéré, Méagui, et à San Pédro.

## **1.4: Tâches :**

Le consultant aura pour de rôle de :

- La préparation des modules de formation ;
- Mettre à la disposition des fiches techniques de chaque matériel agricole ;
- Organiser et dispenser les sessions de formation en français ou langues locales dans les 6 CSA ;
- La rédaction du rapport final en français de chaque session de formation et le rapport global de toutes les formations dispensées ;

## **1.5: Livrables :**

### **• Livrable n° 1 : Module de formation**

A la suite de la signature du contrat le consultant aura une semaine pour produire et mettre à la disposition du staff CNFA Europe un module de formation des techniciens CSA qui répondra à un ensemble d'objectifs pédagogiques qui doivent être abordés dans les sessions de formation dans les régions. Ce module comprendra entre autres la méthodologie de formation et les détails dur les thèmes abordés.

### **• Livrable n° 2 : Rapport provisoire de formation (zone Sud Ouest)**

Le rapport final comprendra une description de la méthodologie de la formation, du déroulement des sessions de formation, une conclusion et des recommandations. Le rapport final sera produit en deux copies (une version physique (20 pages au maximum) et une version électronique sur support USB).

### **• Livrable n° 3 : Rapport final de formation**

# Demande de propositions

Le rapport final comprendra une description de la méthodologie de la formation, du déroulement des sessions de formation, une conclusion et des recommandations. Le rapport final sera produit en deux copies (une version physique (20 pages au maximum) et une version électronique sur support USB).

- **Organiser des formations sur le terrain dans [liste des régions]**

Le consultant dispensera des sessions de formation dans chacun des CSA au bénéfice des apprenants. Il mettra à la disposition des techniciens CSA et du staff CNFA Europe les fiches techniques d'utilisation et de maintenance pour chaque matériel agricole. L'ensemble des informations présentes dans les fiches techniques font l'objet d'une attention particulière et sont régulièrement contrôlées pour une fiabilité optimale de gestion.

## **1.6 : Calendrier des produits livrables**

L'offrant retenu doit soumettre les produits livrables décrits ci-dessus conformément à un calendrier réaliste des produits livrables, tel que défini par l'offrant et décrit ci-dessous :

Numéro du livrable	Nom du livrable	Échéance
1.	Module de formation	10 octobre 2021
2.	Rapport final de formation	10 novembre 2021
3.	Fiches techniques de chaque matériels agricole	10 novembre 2021

\*Les numéros et les noms des livrables font référence à ceux décrits en détail à la section 1.5 ci-dessus.

## **Section 2 : Instructions à l'intention des offrants**

### **2.1 Date limite et protocole de l'offre :**

Les offres doivent être reçues au plus tard le **27 septembre 2021** à Minuit GMT. Les offres doivent être soumises par voie électronique à l'adresse suivante : [info@cnfa-csa.org](mailto:info@cnfa-csa.org) avec l'objet du courriel suivant Sol#004 : **Consultant indépendant expert formateur pour la maintenance des matériels agricoles** NOM. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées comme tardives et ne seront prises en considération qu'à la discrétion de la CNFA. La page de couverture de cet appel d'offres résume les dates importantes du processus de sollicitation. Les postulants doivent respecter strictement les délais indiqués sur la page de couverture pour être pris en considération pour l'attribution.

Veuillez indiquer le numéro de la demande de propositions dans toute réponse à cette demande de propositions. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées comme tardives et ne seront examinées qu'à la discrétion de la CNFA. La page couverture de la présente demande de soumissions résume les dates importantes du processus d'appel d'offres. Les offrants doivent respecter strictement les délais prévus pour être pris en considération pour l'attribution.

### **2.2 Questions :**

Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de la présente demande de propositions peuvent être soumises au plus tard le **20 octobre 2021** par courriel à Monsieur Jonathan Dan à [info@cnfa-csa.org](mailto:info@cnfa-csa.org) . Les questions doivent être soumises par écrit ; les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes de clarification, ainsi que les réponses à celles-ci

## Demande de propositions

qui, selon le CNFA Europe, pourraient intéresser d'autres offrants seront distribuées à tous les destinataires de la DP qui ont manifesté un intérêt à soumissionner.

Seules les réponses écrites émises par la CNFA Europe seront considérées comme officielles et auront du poids dans le processus de demande de propositions et l'évaluation subséquente. Toute information verbale reçue des employés de la CNFA Europe ou de toute autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à des questions concernant cette demande de propositions.

### **2.3 Évaluation et attribution :**

L'attribution sera faite à un offrant responsable dont l'offre suit les instructions de la RFP, satisfait aux exigences d'admissibilité et est déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur sur la base de l'application des critères d'évaluation ci-dessous. La détermination du meilleur rapport qualité-prix tiendra compte des propositions techniques et financières, c'est-à-dire de la meilleure approche et des résultats escomptés en combinaison avec un coût raisonnable. Les coûts proposés doivent refléter et correspondre clairement au degré de sophistication de l'approche technique.

L'importance relative de chaque critère individuel est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

<b><u>Critères d'évaluation</u></b>	<b>Max points</b>
<b><u>Qualification technique</u></b>  Méthodologie et outils généraux proposés (Répondre aux questions de l'annexe 3)	30%
<b><u>Performances passées</u></b> Le consultant doit avoir réalisé une étude similaire pour des organisations professionnelles agricoles dans le secteur de l'agriculture en Côte d'Ivoire, et en particulier sur les techniques post-récolte et l'identification des technologies poste-récolte pour le cacao, le manioc et la banane plantain.  <ul style="list-style-type: none"><li>• Personnel clé et qualifications du consultant (BAC + 2 au moins en électronique, électromécanique, machinisme agricole</li><li>• Vous avez une bonne expérience dans le domaine de maintenance des matériels agricoles</li><li>• Vous possédez de bonnes compétences en électricité, électrotechnique et mécanique</li><li>• Disposez d'une formation technique solide</li><li>• Vous justifiez d'au moins une première expérience en maintenance de matériels agricoles ou une expérience antérieure dans un travail similaire.</li><li>•</li></ul>	40%
Proposition de coût <ul style="list-style-type: none"><li>• Coût des rubriques budgétaires</li></ul>	30%

Des propositions d'offres directes sont demandées. On s'attend à ce que l'attribution soit faite uniquement sur la base de ces propositions originales. Toutefois, la CNFA se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

CNFA peut mener des négociations avec tout offrant et/ou demander des éclaircissements à tout offrant avant l'attribution :

## **Demande de propositions**

---

- Bien que la préférence soit accordée aux offrants qui peuvent répondre à toutes les exigences techniques de la présente demande de propositions, CNFA peut accorder une attribution partielle ou répartir l'attribution entre divers fournisseurs, si cela est dans le meilleur intérêt du projet renforcement de centres de services agricoles ;
- CNFA peut annuler cette demande de propositions à tout moment.

L'indemnité ne sera accordée qu'à l'entité qui soumet une proposition en réponse à la présente demande de propositions. CNFA n'attribuera pas de récompense à différents offrants, entités ou tiers autres que le ou les offrants sélectionnés. CNFA prévoit attribuer un contrat à prix fixe à l'offrant retenu.

### **2.4 Proposition de coût :**

Les prix doivent être présentés en F CFA. Les offrants sont tenus de soumettre les modalités de paiement proposées et le calendrier de paiement proposé, le cas échéant. Le fait de ne pas soumettre les conditions de paiement proposées peut entraîner le rejet de l'offre. Les offres doivent rester valables pendant au moins 60 jours civils après la date limite de remise des offres. Les offrants sont priés de fournir leurs offres sur du papier à en-tête officiel, conformément au format fourni à l'annexe 3.

### **2.5 Instructions relatives au format de la proposition :**

Toutes les propositions doivent être présentées conformément aux exigences suivantes :

- (a) Langue française seulement
- (b) Incluez le nom de la personne, de l'organisme ou de l'organisation, la date, le numéro de la demande de propositions et les numéros de page comme en-tête ou pied de page dans tout le document.
- (c) La proposition technique doit être dans le format fourni à l'annexe 3.
- (d) La proposition de coûts doit être dans le format fourni à l'annexe 4.

Une proposition complète comprendra les documents suivants :

- (a) Une liste de contrôle de l'offre de proposition (Annexe 1).
- (b) Une lettre d'accompagnement sur en-tête de la société, signée par un représentant autorisé de l'offrant (Annexe 2).
- (c) Une proposition technique complète en réponse aux critères d'évaluation énoncés à la section 2.3 et dans le format fourni à l'annexe 3.
- (d) Une proposition de coûts complète en réponse aux termes de la section 2.4, aux critères d'évaluation de la section 2.3 et dans le format fourni à l'annexe 4.
- (e) Une copie de la licence commerciale de l'offrant ou, s'il s'agit d'une personne, une copie de sa carte d'identité.
- (f) Les références des contacts pour obtenir des références d'organisations ou de personnes pour lesquelles l'offrant a effectué avec succès un travail similaire.

# Demande de propositions

---

## **Annexe 1 – Liste de vérification de l'offre et instructions pour la présentation**

Pour aider les offrants à préparer les propositions, la liste de vérification suivante résume la documentation afin d'inclure une offre en réponse à cette demande de propositions :

Liste de contrôle de l'offrant de :

- (Annexe 1)
- Lettre d'accompagnement sur en-tête de la société, signée par un représentant autorisé de l'offrant (voir le modèle à l'annexe 2)
- proposition technique (voir le modèle à l'annexe 3)
- proposition de coûts (voir le modèle à l'annexe 4)
- Les références des contacts pour les références d'organisations ou de particuliers pour lesquels l'offrant a effectué avec succès un travail similaire

# Demande de propositions

---

## Annexe 2 – Lettre d’accompagnement de l’offrant

La lettre d’accompagnement suivante doit être placée sur du papier à en-tête et remplie/signée/estampillée par un représentant autorisé à signer au nom de l’offrant :

À : CNFA Europe, Projet RCSA  
Adresse : Abidjan, Cocody 7<sup>ème</sup> tranche, Résidence HUE, non loin de la Base  
SODECI, Ilot 263 Lot 32552  
[info@cnfa-csa.org](mailto:info@cnfa-csa.org)

Référence : DP 004

À qui de droit :

Nous, soussignés, fournissons par la présente l’offre ci-jointe d’effectuer tous les travaux requis pour mener à bien les activités et les exigences décrites dans la demande de propositions susmentionnée. Veuillez trouver notre offre ci-jointe.

Par les présentes, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande de propositions susmentionnée. Nous certifions en outre que l’entreprise nommée ci-dessous, ainsi que les dirigeants principaux de l’entreprise et tous les produits et services offerts en réponse à la présente demande de propositions, sont admissibles à participer à cet approvisionnement en vertu des modalités de la présente demande de soumissions et en vertu des règlements de la GIZ/CIV.

En outre, nous certifions par la présente que, au meilleur de notre connaissance et de notre conviction :

- Nous n’avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec les membres du personnel de CNFA ;
- Nous n’avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d’autres offrants soumettant des propositions en réponse à la demande de propositions susmentionnées ; et
- Les prix de notre offre ont été fixés de manière indépendante, sans consultation, communication ou accord avec tout autre offrant ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et tous les documents à l’appui sont authentiques et exacts.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de la CNFA contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de la CNFA de financer ou de s’associer à des personnes ou à des organisations impliquées dans des activités terroristes ou de traite de personnes.

Nous certifions par la présente que les déclarations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_ Nom &Titre de Signataire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Nom de l’entreprise : \_\_\_\_\_

## Demande de propositions

---

Adresse de l'entreprise Téléphone: \_\_\_\_\_  
: \_\_\_\_\_ Site Web : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Enregistrement de l'entreprise ou numéro L'entreprise a-t-elle un compte bancaire actif?  
d'identification fiscale (O/N): \_\_\_\_\_  
: \_\_\_\_\_

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :  
\_\_\_\_\_

# Demande de propositions

---

## **Annexe 3 – Proposition technique**

### ***« Approche technique (30 points)***

En 1 000 mots ou moins, expliquez comment vous entendez réaliser de formation des techniciens CSA ? Quelle manière les bénéficiaires y seront associés, ou tout autre acteur pertinent etc. Cette description doit clairement mettre en évidence le « comment » vous comptez vous y prendre en prenant en compte le contexte et l’environnement des bénéficiaires pour atteindre les résultats décrivez votre approche pour mener à bien la formation requise. Quelle méthodologie de formation utiliseriez-vous ? Expliquez quels sont les mécanismes de suivi évaluation prévue pour vérifier que les outils utilisés sont en respect de l’accord de mise en œuvre et éventuellement prendre des mesures de correction ou de réorientation si nécessaire. (Proposer une matrice/plan de suivi – évaluation en précisant les outils, moyens et acteurs impliqués).

### ***Personnel de gestion et ressources (40 points)***

En 1 000 mots ou moins, énumérez les membres de l’équipe qui effectueront la formation et détaillez leur expérience et leurs qualifications (joignez les CV). Veuillez indiquer qui gèrera l’équipe, quelles ressources de l’entreprise seront utilisées et toutes les organisations partenaires avec lesquelles vous proposez de travailler.

# Demande de propositions

## **Annexe 4– Proposition de coûts**

*Le tableau ci-dessous contient les exigences techniques des produits/services. Les offrants sont priés de fournir des devis contenant les informations ci-dessous sur papier à en-tête officiel ou format de devis officiel.*

Élément de coût	Unité	Quantité	Prix unitaire (BDT)	Prix total (BDT)	Notes
1. Personnel/main-d'œuvre					
2. Équipement					
3. Fournitures et approvisionnements					
4. Transport					
5. Communications					
6. Services					
7. Autres coûts directs					
<b>TOTAL BUDGET</b>					

**Remarque : Les modalités de paiement et le calendrier de paiement proposés doivent être inclus dans la proposition de coûts.**

# Demande de propositions

---

## Annexe 5– Modalités de la CNFA EUROPE

**5.1 Exigences en matière d'éthique et de conduite des affaires :** La CNFA s'engage à assurer l'intégrité de l'approvisionnement et ne sélectionne les fournisseurs qu'en fonction de critères opérationnels objectifs tels que le prix et le mérite technique.

CNFA ne tolère pas la fraude, la collusion entre les offrants, les propositions/offres falsifiées, la corruption ou les pots-de-vin. Toute entreprise ou personne qui enfreint ces normes sera disqualifiée de cet approvisionnement, exclue des opportunités d'approvisionnement futures, et pourra être signalée à la fois à la GIZ et au Bureau de l'Inspecteur général.

Il est strictement interdit aux employés et aux agents CNFA de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des pourboires, des objets de valeur ou une rémunération de la part de vendeurs ou de fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou en récompense d'affaires. Les employés et les agents qui se livrent à cette conduite sont susceptibles d'être congédiés et seront signalés à la GIZ et au Bureau de l'Inspecteur général. En outre, CNFA informera la GIZ et le Bureau de l'Inspecteur général de toute offre d'argent, de frais, de commissions, de crédit, de cadeaux, de pourboires, d'objets de valeur ou de compensation pour obtenir des affaires.

Les offrants qui répondent à la présente demande de propositions doivent inclure les éléments suivants dans la présentation de la proposition :

- Divulguer toute relation étroite, familiale ou financière avec CNFA ou le personnel du projet. Par exemple, si le cousin d'un offrant est employé par le projet, l'offrant doit l'indiquer.
- Divulguer toute relation familiale ou financière avec d'autres offrants soumettant des propositions. Par exemple, si le père de l'offrant est propriétaire d'une entreprise qui soumet une autre proposition, l'offrant doit l'indiquer.
- Certifier que les prix de l'offre ont été fixés de façon indépendante, sans consultation, communication ou entente avec un autre offrant ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Certifier que tous les renseignements de la proposition et tous les documents à l'appui sont authentiques et exacts.
- Certifier la compréhension et l'accord des interdictions de la CNFA contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Veuillez communiquer avec M. Jonathan Dan, à l'adresse suivante : [jd@cnfa-csa.org](mailto:jd@cnfa-csa.org) pour toute question ou préoccupation concernant les renseignements ci-dessus ou pour signaler toute violation potentielle. Les violations potentielles peuvent également être signalées directement à la CNFA par courriel à [FraudHotline@cnfa.org](mailto:FraudHotline@cnfa.org) ou vous pouvez faire un signalement anonyme en appelant la ligne d'assistance mondiale pour les plaintes à CNFA au 202-991-0931.

**5.2 Modalités :** Cette sollicitation est assujettie aux modalités et conditions générales normalisées de la CNFA. Toute récompense résultante sera régie par les présentes conditions générales ; une copie des conditions générales complètes est disponible sur demande. Veuillez noter que les conditions générales suivantes s'appliqueront :

- (a) Les modalités de paiement standard de CNFA sont nettes 30 jours après la réception et l'acceptation de tout produit ou livrable. Le paiement ne sera émis qu'à l'entité qui soumet

## Demande de propositions

---

l'offre en réponse à la présente DP et identifié dans la bourse résultante ; le paiement ne sera pas émis à un tiers.

- (b) Aucun produit ou service ne peut être fourni qui sont fabriqués ou assemblés, expédiés, transportés à travers ou impliquant autrement l'un des pays suivants : Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie.
- (c) Tout transport ou expédition aérien ou maritime international effectué en vertu d'une attribution découlant de la présente DP doit avoir lieu à bord de transporteurs ou de navires battant pavillon des États-Unis.
- (d) La législation des États-Unis interdit les transactions avec des individus et des organisations associés au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et d'un appui à ces personnes et organisations. Le fournisseur en vertu de toute attribution découlant de la présente DP doit s'assurer de la conformité à ces lois.
- (e) La législation des États-Unis interdit de se livrer à toute activité liée à la traite des personnes. Le fournisseur en vertu de toute attribution découlant de la présente DP doit s'assurer de la conformité à ces lois.
- (f) Le titre de propriété de toute marchandise fournie en vertu d'une attribution résultant de la présente demande de propositions sera remis à la CNFA après la livraison et l'acceptation des marchandises par la CNFA. Le risque de perte, de blessure ou de destruction des marchandises est assumé par l'offrant jusqu'à ce que le titre soit transféré à la CNFA.
- (g) Il est interdit à l'offrant de fournir certains équipements ou services de télécommunications en tant que composant substantiel ou essentiel de tout système, ou en tant que technologie critique dans le cadre de tout système, produit par les sociétés couvertes suivantes, ainsi que leurs filiales et sociétés affiliées, dans l'exécution de toute récompense résultante: Huawei Technologies Company; ZTE Corporation; Hytera Communications Corporation; Hangzhou Hikvision Digital Technology Company; Dahua Technology Company; et toute autre société déterminée par le gouvernement des États-Unis. L'offrant atteste qu'il ne fournira pas d'équipement ou de services de télécommunications visés à CNFA dans l'exécution de l'attribution qui en résultera.

**5.3 Avis de non-responsabilité :** Il s'agit d'une demande de propositions seulement. L'émission de cette demande de propositions n'oblige en aucune façon la CNFA, à accorder une bourse ou à payer les coûts engagés par les offrants potentiels dans la préparation et la soumission d'une offre. En outre :

- (a) CNFA peut annuler la demande de propositions et ne pas accorder ;
- (b) CNFA peut rejeter tout ou partie des réponses reçues ;
- (c) L'émission d'une demande de propositions ne constitue pas un engagement d'attribution de la part de CNFA ;
- (d) CNFA se réserve le droit de disqualifier toute offre en fonction de l'offre ou le non-respect des instructions de la demande de propositions ;
- (e) CNFA ne rémunérera pas les offrants pour leur réponse à la demande de propositions ;
- (f) CNFA se réserve le droit d'émettre une sentence sur la base de l'évaluation initiale des offres sans autre discussion ;
- (g) CNFA peut négocier avec les offrants présélectionner pour leur meilleure et dernière offre ;
- (h) CNFA se réserve le droit de commander des quantités ou des unités supplémentaires avec l'offrant sélectionné ;
- (i) CNFA peut émettre de nouveau la demande de soumissions ou publier des modifications officielles révisant les spécifications originales de la DP et les critères d'évaluation avant ou après la réception des propositions ;
- (j) CNFA peut modifier les spécifications sans mettre en demeure tous les offrants lorsque les révisions sont sans importance pour la portée de la dp;

## Demande de propositions

---

- (k) CNFA peut choisir de n'attribuer qu'une partie des activités de la DEMANDE DE PROPOSITIONS ou d'accorder plusieurs bourses en fonction de plusieurs activités de demande de propositions ;
- (l) La CNFA se réserve le droit de renoncer aux lacunes mineures de la proposition qui peuvent être corrigées avant la détermination de l'attribution afin de promouvoir la concurrence ;
- (m) Le CNFA communiquera avec tous les offrants pour confirmer la personne-ressource, l'adresse et que la soumission a été soumise pour la présente DP ;
- (n) La CNFA communiquera avec tous les offrants pour les informer s'ils ont été sélectionnés ou non pour l'attribution ;

En soumettant une réponse à cette demande de propositions, les offrants comprennent que la GIZ n'est pas partie à cette sollicitation et l'offrant accepte que toute protestation en vertu des présentes doit être présentée – par écrit avec des explications complètes – au projet RCSA pour examen. La GIZ n'examinera pas les protestations concernant les achats effectués par les partenaires de mise en œuvre. Le CNFA, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur toute protestation pour cet approvisionnement.

**5.4 Source/Nationalité/Fabrication** : Tous les biens et services offerts en réponse à la présente demande de propositions ou fournis dans le cadre de toute attribution qui en résulte doivent être conformes au Code géographique de la GIZ/CIV conformément au Code of Federal Regulations (CFR) des États-Unis, [22 CFR §228](#). Le pays coopérant pour cette demande de propositions est la Côte d'Ivoire.

Les offrants ne peuvent pas offrir ou fournir des marchandises ou des services qui sont fabriqués ou assemblés dans, expédiés, transportés à travers ou impliquant autrement l'un des pays suivants : Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie.

**5.5 Taxes et TVA** : En tant qu'organisation qui met en œuvre un projet pour le compte de la GIZ, la CNFA est exonérée de la TVA, des droits ou redevances de douane, de la taxe d'accise, de la taxe routière ou de toute autre forme de taxe ou de tarif pour les biens et services achetés pour les activités financées par la GIZ. En tant que telle, la CNFA est exonérée de la TVA, des droits de douane ou des frais, de la taxe d'accise, de la taxe routière et de toute autre forme de taxe ou de tarif pour les biens et services achetés pour les activités financées par la GIZ. En tant que tel, les offrants acceptent d'exclure la TVA ou toute taxe ou frais similaire de sa proposition de coût.

**5.6 Admissibilité** : En soumettant une offre en réponse à la présente demande de propositions, l'offrant certifie que lui-même et ses principaux dirigeants ne sont pas radiés, suspendus ou autrement considérés comme inadmissibles à une indemnité par le gouvernement des États-Unis. Cnfa n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est radiée, suspendue ou considérée comme inadmissible par le gouvernement des États-Unis.

**5.7 Livraison** : Le cas échéant, le lieu de livraison des articles décrits dans la présente demande de propositions est le bureau de CNFA Europe, Angré 7<sup>ème</sup> tranche. Dans le cadre de sa réponse à la présente demande de propositions, chaque offrant doit fournir une estimation (en jours civils) du délai de livraison (après réception de la commande). L'estimation de livraison présentée dans une offre en réponse à cette demande de propositions doit être maintenue dans l'exécution de tout contrat subséquent.

## Demande de propositions

---

**5.8 Garantie** : Le service et la réparation sous garantie dans le pays coopérant sont requis pour tous les produits dans le cadre de la présente demande de propositions. La couverture de garantie doit être valide sur tous les produits pendant au moins douze (12) mois après la livraison et l'acceptation des produits, sauf indication contraire dans les spécifications techniques.